





Tarif 2023

## TARIF EAU

REDEVANCE FIXE EAU POTABLE

La redevance est basée sur le calibre du compteur. Annuellement, elle s'élève à CHF 105.- à laquelle est ajouté le produit de 16 fois le calibre en millimètres du compteur. Elle est facturée également en l'absence de consommation. Toute fraction de mois compte pour un mois.

Redevance fixe calculée mensuellement (CHF/mois)	TVA exclue	TVA 2.5 % incluse*
Calibre en mm		
20	35.42	36.31
25	42.08	43.13
32	51.42	52.71
40	62.08	63.63
50	75.42	77.31
60	88.75	90.97
65	95.42	97.81
80	115.42	118.31
100	142.08	145.63
150	208.75	213.97

#### TAXE DE BASE EAU USÉE

Le prix de la taxe annuelle de base pour les eaux usées est calculé selon un tarif échelonné dégressif, en cumulant les montants de la tranche de base et des tranches supplémentaires, pour atteindre le nombre total de mètres au cube d'eau consommée de l'immeuble bâti, selon le tableau suivant :

Taxe de base calculée en fonction de la consommation (CHF/m³)	Consommation en m³	Prix CHF/m <sup>3</sup> TVA exclue	Prix CHF/m³ TVA 7.7% incluse*
Tranche de base	Forfait de 50 m <sup>3</sup>	1.50	1.62
Tranche 1	> 50 à 500 m <sup>3</sup>	0.90	0.97
Tranche 2	> 500 à 3000 m <sup>3</sup>	0.80	0.86
Tranche 3	> 3000 à 5000 m <sup>3</sup>	0.60	0.65
Tranche 4	> 5000 à 10'000 m <sup>3</sup>	0.50	0.54
Tranche 5	> 10'000 à 15'000 m <sup>3</sup>	0.40	0.43
Tranche 6	> 15'000 à 20'000 m <sup>3</sup>	0.30	0.32
Tranche 7	> 20'000 m <sup>3</sup> et suivants	0.20	0.22

Chaque tranche est cumulée à la tranche précédente en fonction de la consommation annuelle

## **EAU POTABLE**

Prix de l'eau consommée	TVA exclue	TVA 2.5% incluse*
CHF/m³	2.00	2.05

## **EAU POTABLE**

SOUTIRÉE AUX BORNES HYDRANTES

Prix de l'eau consommée		
pour les exploitants d'un domaine agricole et les services communaux	TVA exclue	TVA 2.5% incluse*
CHF/m³	2.00	2.05

Prix de l'eau consommée pour les autes consommateurs	TVA exclue	TVA 2.5% incluse*
CHF/m³	6.50	6.66

L'eau des hydrantes est exemptée de taxe d'épuration

# TAXES

Taxe et redevance additionnelle en CHF/m³	TVA exclue	TVA 7.7% incluse*
Taxe d'épuration - producteurs ordinaires	2.60	2.80
Taxe d'épuration - producteurs particuliers	f <sub>G</sub> x 2.60	f <sub>G</sub> x 2.80
Redevance cantonale sur l'eau potable	0.70	0.70 (non soumis TVA)

 $f_{\rm G}$  = facteur de pollution total pondéré. Ce dernier est évalué selon la consommation d'eau, la charge, le degré de pollution et les coûts par genre de traitement de la STEP. Il majore donc le prix par mètre au cube (CHF/m³) pour les rejets émis par les producteurs-payeurs particuliers.

\* prix arrondis à titre indicatif

## Frais de clôture d'abonnement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement

La majoration de la taxe d'épuration pour les producteurs particuliers d'eaux usées sera introduite si des facteurs de pollution particuliers (>1) sont identifiés pour des entreprises de la place.